



Règlement des 4 heures VTT Le Touquet

1ère édition des 4H VTT DU TOUQUET

1.2.2 Licences FFC de non compétition

Les licenciés FFC détenteurs des licences "pass-loisir", "service" ou "encadrement" devront présenter un certificat médical de moins d'un an au moment de l'épreuve.

1.2.3 Les concurrents non licenciés

Ils devront impérativement présenter un **certificat médical de non contre-indication** à la pratique du vtt en compétition daté de moins d'un an au moment de l'épreuve. Une assurance spécifique RC et individuelle accident comprise dans les frais d'inscription leur sera affectée.

1.2.4 Licences de la fédération française de cyclotourisme (FFCT)

Les détenteurs d'une licence délivrée par la FFCT seront assimilés à des non licenciés, tant sur l'aspect de l'assurance que sur celui du certificat médical.

1.3 Article 3 - Le matériel

1.3.1 Dispositions générales

Les concurrents pourront utiliser le matériel suivant ci-dessous : -
- VTT « rigide ou tout suspendu »

Ne sont pas autorisés : tandems, vélos couchés, vélos pliants, vélos électriques.

Les vélos doivent satisfaire aux normes de sécurité suivantes : embouts de guidon et potences bouchés, absence de parties saillantes. Les prolongateurs de guidon (cornes) sont interdits.

Les vélos pourront être amenés à être contrôlés, seront entreposés dans le paddock, espace dédié aux coureurs et à leurs accompagnants pendant toute la durée de la course. Il est recommandé de prévoir un antivol quand votre vélo n'est plus sous votre surveillance.

1.4 Article 4 – Modalités d'inscriptions

Les inscriptions se font uniquement par Prodivesport .

1.4.1 Dispositions générales

- Les inscriptions seront ouvertes à partir du 11/01/2019 jusqu'au 08/03/2019.
- Possibilité d'inscription le jour de la course moyennant une pénalité de 5€.

- Chaque équipe devra nommer un représentant, qui sera l'interlocuteur unique de l'organisation.

- Le représentant sera responsable (nom, ...).

1 ère édition des 4H VTT du TOUQUET

1 Conditions générales :

1. Article 1 - Présentation des 4 heures VTT du Touquet

Le TAC cyclisme section Cyclo VTT est une association à but non lucratif. Elle organise, une épreuve de VTT d'endurance par équipe appelée « LES 4 HEURES VTT DU TOUQUET ». Elle consiste, pour chaque équipe, à parcourir le plus grand nombre de fois en 4 heures le circuit, d'une longueur de 8 Kms. Le départ est donné à 12h30, et l'arrivée 16H30 révolue à partir du passage du leader de la course.

La participation à l'épreuve des 4 heures VTT du Touquet suppose l'acceptation du présent règlement par l'ensemble des membres de l'équipe.

En acceptant ce règlement, les participants renoncent à exercer tous recours contre l'association TAC CYCLISME en cas de vol, de sinistre ou d'accident.

Contact organisation :
TAC CYCLISME SECTION CYCLO VTT
Monsieur Heneau Bruno

Tel : 06.32.14.47.42

Email : hbruno@hotmail.fr

1.2 Article 2 - Les participants

Les 4 heures vtt du TOUQUET sont ouvertes aux individuels et aux équipes de 2, et concurrents licenciés ou non licenciés, de nationalité française ou étrangère, ayant au moins 18 ans dans l'année en cours. Cette année, nous accueillerons un maximum de 250 équipes au départ.

Les participants ayant moins de 18 ans à la date de l'épreuve devront présenter une autorisation parentale certifiée, y compris pour les jeunes licenciés.

1.2.1 Les concurrents licenciés

Ils doivent posséder une licence de l'année en cours comportant l'indication "certificat médical" et permettant la pratique du VTT en compétition, délivrée par l'une des fédérations suivantes :

- l'UFOLEP
- la FFC
- la FFTRI

Les licences UFOLEP doivent, par ailleurs, comporter l'indication « cyclosport » ou « VTT en compétition ».

Si aucune de ces activités n'est indiquée sur votre licence, un certificat médical vous sera demandé. Celui-ci devra comporter la mention « pratique VTT en compétition » (à joindre au présent dossier d'inscription).

1ère édition des 4H VTT Du TOUQUET

- Les inscriptions ne seront confirmées par email qu'une fois le **dossier complet** et validées Par Prodivesport .

1.4.3 Formalités finales le jour de l'inscription

Ces formalités s'effectueront au moment des inscriptions sous chapiteau (dans le terrain le polo du TOUQUET). Allée des coquelicots.

- les licenciés devront présenter l'**original de leur licence**,
- les non-licenciés ou assimilés devront présenter l'**original d'un certificat médical** de non contre-indication à la pratique du cyclisme de compétition daté de moins d'un an
- les licenciés devront remettre la licence du responsable d'équipe pour récupérer des plaques de cadre
- Les non licenciés devront remettre une pièce d'identité du responsable de l'équipe pour récupérer les plaques de cadre.
- La licence ou la pièce d'identité sera rendue à la fin de l'épreuve en échange les plaques de cadre de l'équipe.

1.5 Article 5 – Catégories d'équipes et frais d'inscription

1.5.1 Liste des catégories

Catégories :

- 1 coureur :
- 2 coureurs :
- 2 équipages homme, femme ou mixte Jeune :

La catégorie «solo» est ouverte à toute personne ayant 18 ans minimum.

1.5.2 Frais d'inscription

jusqu'au 04mars2022 inclus : duo 30€ ,,
solo 15€, kids 5€

1.5.3 L'inscription comprend :

- La participation aux 4 heures de vtt du TOUQUET.
- L'accès au paddock pour l'équipe (stand à partager avec d'autres équipes)
- L'accès au chapiteau d'accueil pour retrait dossard et café de bienvenu.
- Accès à l'espace ravitaillement dans le paddock pour les concurrents: eau, fruits,...
- Accès aux sanitaires (sanitaires publics extérieurs).
- Plaque de cadre (devra être restituée à la fin de la course) ??????
- Classements diffusés le jour même et disponibles sur notre site dans la semaine après la course. Ainsi que vos photos prises pendant l'épreuve.

1.6 Article 6 - Les classements

1.6.1 Types de classements

Un classement scratch (ou général) et un classement par catégorie, fondés sur la plus grande distance parcourue après 4 heures révolues.

Un classement sera diffusé à la fin de la course afin que chaque concurrent puisse en avoir connaissance. En cas d'interruption de la course, le classement sera établi à partir des pointages effectués à l'arrêt de la course.

1.6.2 Récompenses

Un titre de vainqueur sera décerné pour le premier du classement scratch, ainsi que pour les 3 premières équipes ou solo de chaque catégorie. Ces équipes sont les seules à monter sur le podium. Les primes seront réparties pour les 3 premiers de chaque catégorie

1.7 Article 7 - Inscription et annulation

Tout engagement est ferme et définitif. Il implique l'acceptation complète du règlement et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit (examen, mariage, etc.). En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, de mauvaises conditions climatiques, ou de toute autre circonstance, qui notamment mettraient en cause la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit de modifier l'horaire de départ ou d'arrivée, de neutraliser la course, de reporter l'épreuve à une autre date ou de l'annuler définitivement.

1.8 Article 8 – Accueil

L'accueil et les vérifications administratives auront lieu sous chapiteau au terrain du polo du TOUQUET de 9h30 à 11h45 le jour de la course. Allée des coquelicots. Les concurrents préalablement engagés (c'est-à-dire déjà présents sur les listes) devront annoncer leur numéro de dossard aux tables de contrôle en se référant au tableau affiché sur place. Il leur sera remis un nécessaire comprenant notamment des plaques de cadre vt, des attaches de plaques.

1.9 Article 9 – Briefing

Dans le but d'assurer le bon déroulement de l'épreuve et de maximiser la sécurité sur la piste, un briefing obligatoire pour tous les concurrents aura lieu sur la ligne de départ du circuit juste avant la course à 12h15.

1.10 Article 10 – Secours

Un dispositif de secours est mis en place sur le site. Il sera tenu par une équipe de secouristes.

1.11 Article 11 – Ravitaillement

Un point de ravitaillement est mis en place à côté des paddocks ; le ravitaillement est ouvert aux concurrents durant l'intégralité de la compétition.

Une restauration rapide ouverte à tous (sandwich, croque, ...) sera possible sous chapiteau.

1.12 Article 12 – Les paddocks

Chaque équipe aura à sa disposition un endroit pour leur paddock qui sera à partager avec les autres équipes et qui permettra à chaque concurrent de se préparer avant de prendre son relais.

Le paddock est un lieu de cohabitation entre plusieurs équipes, le partage et le respect mutuel sont importants. Nous comptons sur vous, pour faire de cet événement un moment convivial !

Les accompagnants ne sont pas admis dans la zone paddock sauf pour les concurrents mineurs.

1.13 Article 13 – Assurance

L'organisateur a souscrit un contrat d'assurance

1.14 Article 14 – Environnement

Nous invitons l'ensemble des participants à respecter ce lieu, qui doit rester propre avant, pendant et après la course. Rappel : site Privé .

D'autre part, il est interdit de jeter des ordures sur le circuit lors d'un relais. Il y va du confort de tous et de la sécurité des concurrents!

Nous vous mettons des poubelles à votre disposition autour du paddock et du chapiteau d'accueil.

Le circuit et sur un terrain privé, merci de respecter celles-ci. Les concurrents dégradant l'environnement pourront être tenus responsables des dégradations constatées. L'équipe du coureur pris sur le fait recevra une pénalité.

1.15 Article 15 – Utilisation de l'image

Chaque participant, du fait de sa participation à l'épreuve, autorise expressément DU TAC CYCLISME , à titre gratuit, à reproduire, à utiliser ou diffuser leur image sur tout type de support (fichier image, logo, scénographie, vidéo, affiche, internet, en France métropolitaine, pour la promotion actuelle et future des événements du TAC. Chaque participant déclare également accepter que ses coordonnées figurent sur un fichier informatique (loi n°78-17 du 6 janvier 1978). Il peut cependant modifier les informations le concernant sur demande.

1.16 Article 16 – Vols et dégradations

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation survenus avant, pendant et après l'épreuve. Chaque coureur est entièrement responsable de l'ensemble du matériel qu'il apporte pour les besoins de l'épreuve.